

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BRÈCHE



L'Arré à Airion

2021

RAPPORT D'ACTIVITÉS



Le marais de Breuil-le-Sec



En 2021, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Brèche a été approuvé par arrêté préfectoral. Cette approbation vient clore un travail démarré en 2018 et qui a mobilisé l'ensemble des acteurs du bassin, aussi bien élus que techniciens, partenaires techniques ou administratifs... Je tiens à les remercier pour la qualité du travail effectué et leur assiduité aux réunions. Maintenant, place à la mise en œuvre de ce document afin qu'il ne reste pas sans suite. Le SAGE a en effet pour objectif de permettre de concilier les usages de l'eau et la ressource (qualité et quantité) à moyen terme. A ce titre, plusieurs actions sont à engager. Le SMBVB continuera d'accompagner les différents porteurs de projet dans cette optique.

Au titre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques, le SMBVB a poursuivi en 2021 la mise en œuvre de sa programmation avec la réalisation de travaux ambitieux de restauration à Laigneville et Etouy mais aussi des actions plus simples mais tout aussi nécessaires d'entretien et de gestion courante de nos rivières. Nous avons également accompagné quelques communes dans la gestion de leurs zones humides. Ces zones menacées constituent en effet des milieux à préserver, très importants pour la biodiversité et pour l'adaptation au changement climatique.

Je souhaite que ce syndicat poursuive en 2022 son travail de terrain, proche des élus et puisse contribuer par son action à la préservation des milieux aquatiques de notre bassin.

N'hésitez pas à contacter l'équipe technique du SMBVB pour toute question. Je vous souhaite une bonne lecture !



Olivier FERREIRA
Le Président du SMBVB

Le SMBVB	4
Présentation	4
Les élu.e.s	5
L'équipe technique	5
Les enjeux sur le territoire	6
Bilan financier	7
Le SAGE	8
Elaboration du SAGE	8
Avis rendus par la CLE	8
Animation du CTEC Brèche	8
Organisation des ateliers élus eau et climat	9
Les actions en rivière	13
Etudes relatives à la restauration des cours d'eau	13
Travaux de restauration des cours d'eau	15
Le suivi physico-chimique	20
Les actions en zones humides	22
Plan de gestion de zones humides communales	22
Travaux de restauration	24
Autres missions	27
Appuis aux collectivités	28
Les actions d'animation et de sensibilisation	29
Communication sur les actions du SMBVB	29
Animations auprès du grand public	29
Interventions auprès des scolaires	31
Communications dans la presse	32

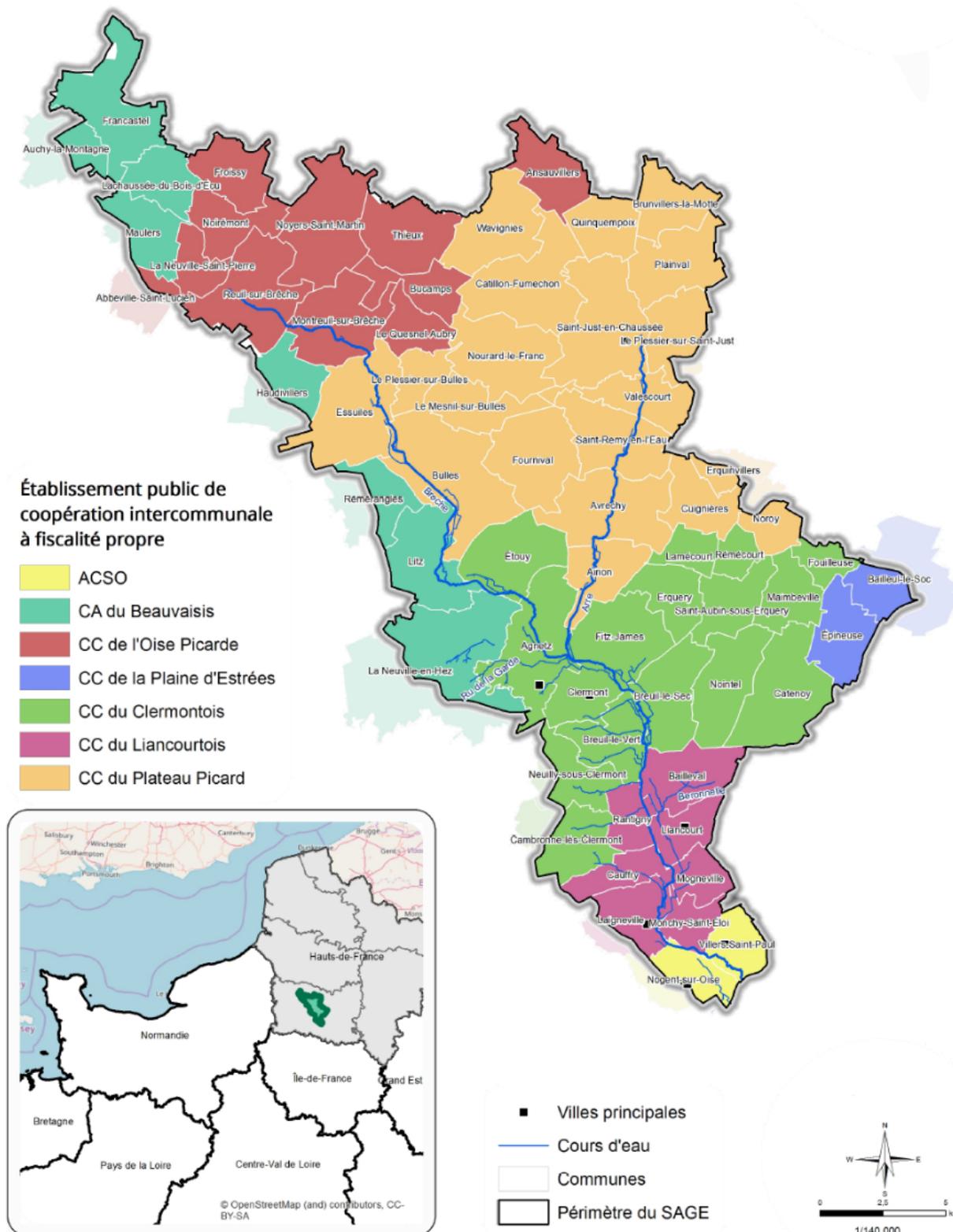


Le SMBVB

Présentation

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche compte sept intercommunalités. Ses membres sont la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, la Communauté de Communes du Plateau Picard, la Communauté de Communes du Clermontois, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, la Communauté de Communes du Liancourtois et l'Agglomération Creil Sud Oise.

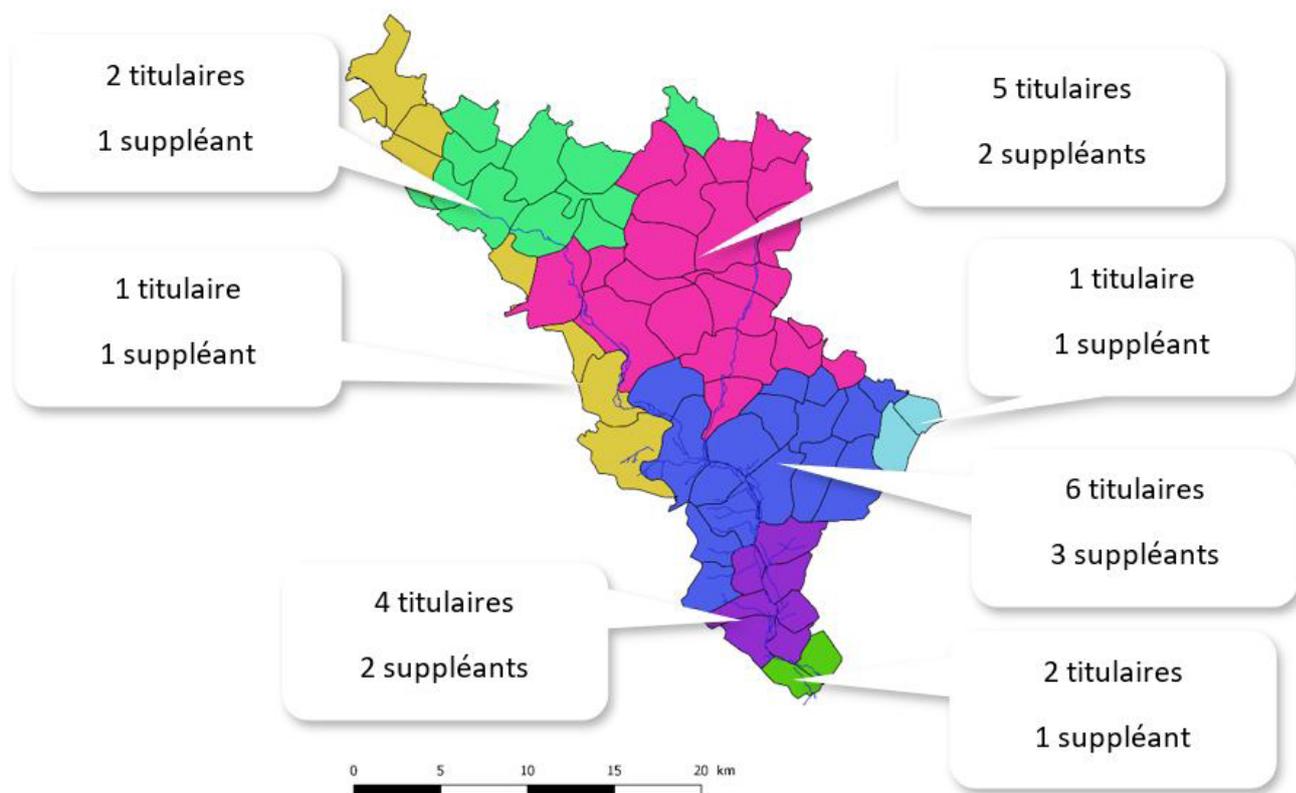
Il a été créé en 2017 avec pour compétence la mise en œuvre et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Brèche puis a pris en mars 2018 la compétence Gestion des Milieux Aquatiques.



EPCI sur le bassin de la Brèche

Les élu.e.s

Le SMBVB est administré par un conseil syndical composé de 21 délégués titulaires et 11 délégués suppléants. La répartition entre les membres est basée sur la clé de répartition définie dans les statuts (45% population, 35% surface de bassin et 20% linéaire de cours d'eau).



Représentation des EPCI au sein du conseil syndical

Le conseil syndical s'est réuni les 23 mars, 5 octobre et 16 décembre 2021.

Chaque EPCI est représenté par l'un de ses membres au sein du bureau. Sa composition, revue suite aux élections, est la suivante :

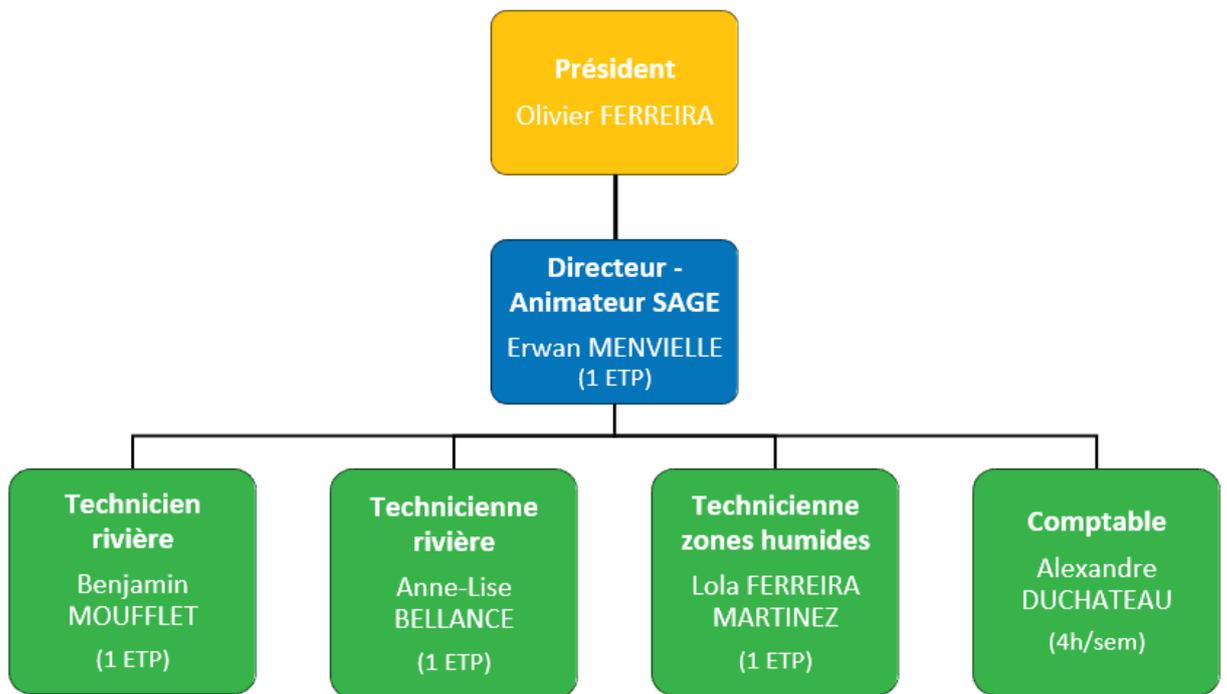
- Président : Olivier FERREIRA
- 1er vice-président (CC Clermontois) : Jean-Claude PELLERIN
- 2ème vice-président (CC Plateau Picard) : Olivier DE BEULE
- 3ème vice-président (CA du Beauvaisis) : Jean-Jacques DEGOUY
- 4ème vice-président (CC Oise Picarde) : Patrick GUIBON
- 5ème vice-président (ACSO) : Raymond GALLIEGUE
- 6ème vice-président (CC de la Plaine d'Estrées) : Christophe YSEMBOURG

Le bureau s'est réuni les 21 janvier, 10 février, 8 mars, 12 avril, 20 mai, 16 septembre, 14 octobre et 1er décembre 2021.

L'équipe technique

L'équipe technique est composée de trois postes techniques à temps plein et d'un poste administratif à raison de 4h par semaine.

Les postes techniques sont répartis de cette façon : deux techniciens rivière, Anne-Lise BELLANCE et Benjamin MOUFFLET ainsi qu'une technicienne zone humide, Lola FERREIRA MARTINEZ. Le poste administratif est occupé par Alexandre DUCHATEAU. L'équipe est encadrée par le directeur et animateur du SAGE, Erwan MENVIELLE.



Organigramme du syndicat

Les enjeux sur le territoire

Les enjeux sont différenciés selon les territoires. La Brèche et l'Arré présentent une qualité de l'eau physico chimique plutôt bonne, excepté la présence de pesticides, mais leur qualité hydrobiologique reste moyenne. Cela traduit le manque de diversité d'habitats (écoulements homogènes, manque de substrat) lié d'une part aux travaux hydrauliques réalisés par le passé (rectification, recalibrage, curage), d'autre part à la présence de nombreux obstacles transversaux (seuils de moulin principalement).

Le ru de la Garde et la Béronnelle, deux affluents de la Brèche, présentent eux une qualité de l'eau mauvaise, aussi bien sur les paramètres physico chimiques que sur les paramètres hydrobiologiques.

En ce qui concerne les zones humides, les altérations sont également nombreuses : drainage, urbanisation, enrichissement, mise en culture... La superficie de ces zones est assez faible, moins de 3% du bassin versant. Un effort est donc à mener en vue de leur préservation, voire de leur restauration.

D'un point de vue quantitatif, la vigilance est de mise, en particulier sur les têtes de bassin amont où les assecs sont de plus en plus importants.

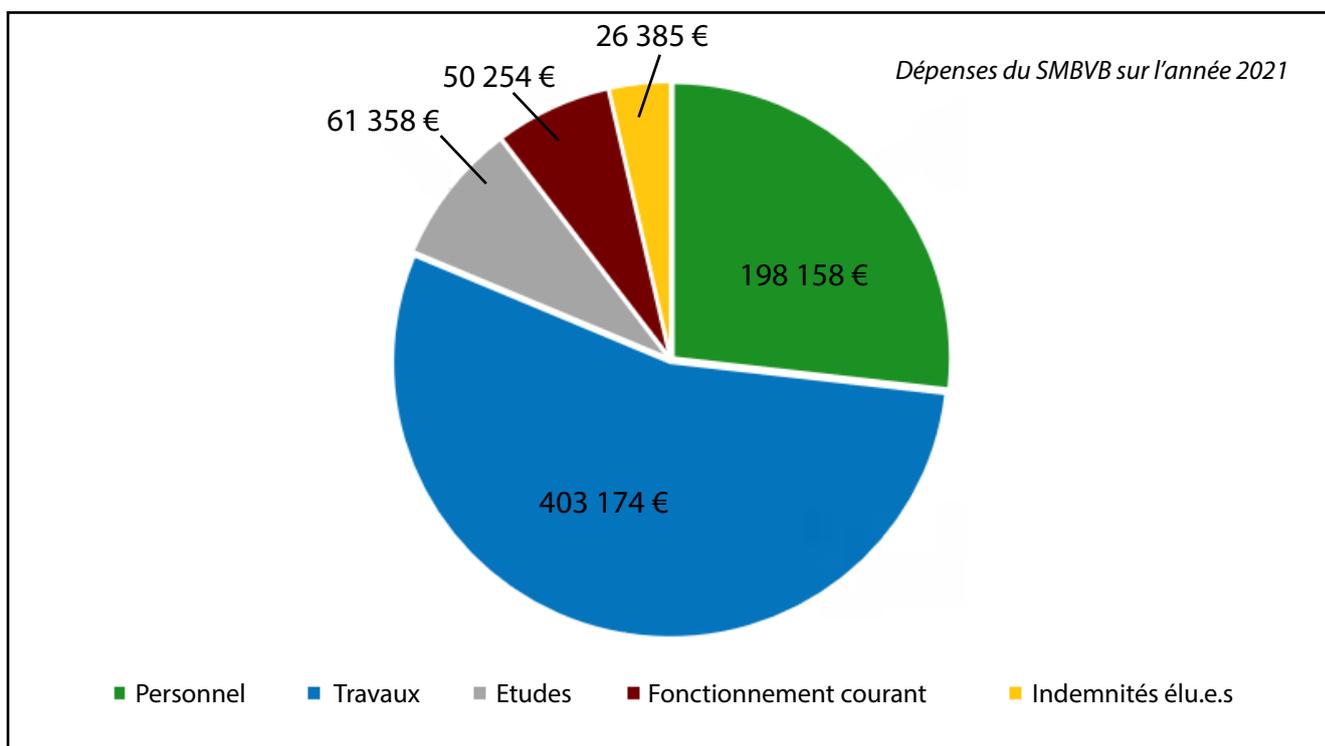
Enfin, les teneurs en nitrates sont très fortes dans les eaux souterraines. Cela est particulièrement problématique dans les aires d'alimentation de captage. Le SMBVB n'intervient pas directement sur cette thématique mais joue un rôle via la mise en œuvre du SAGE.



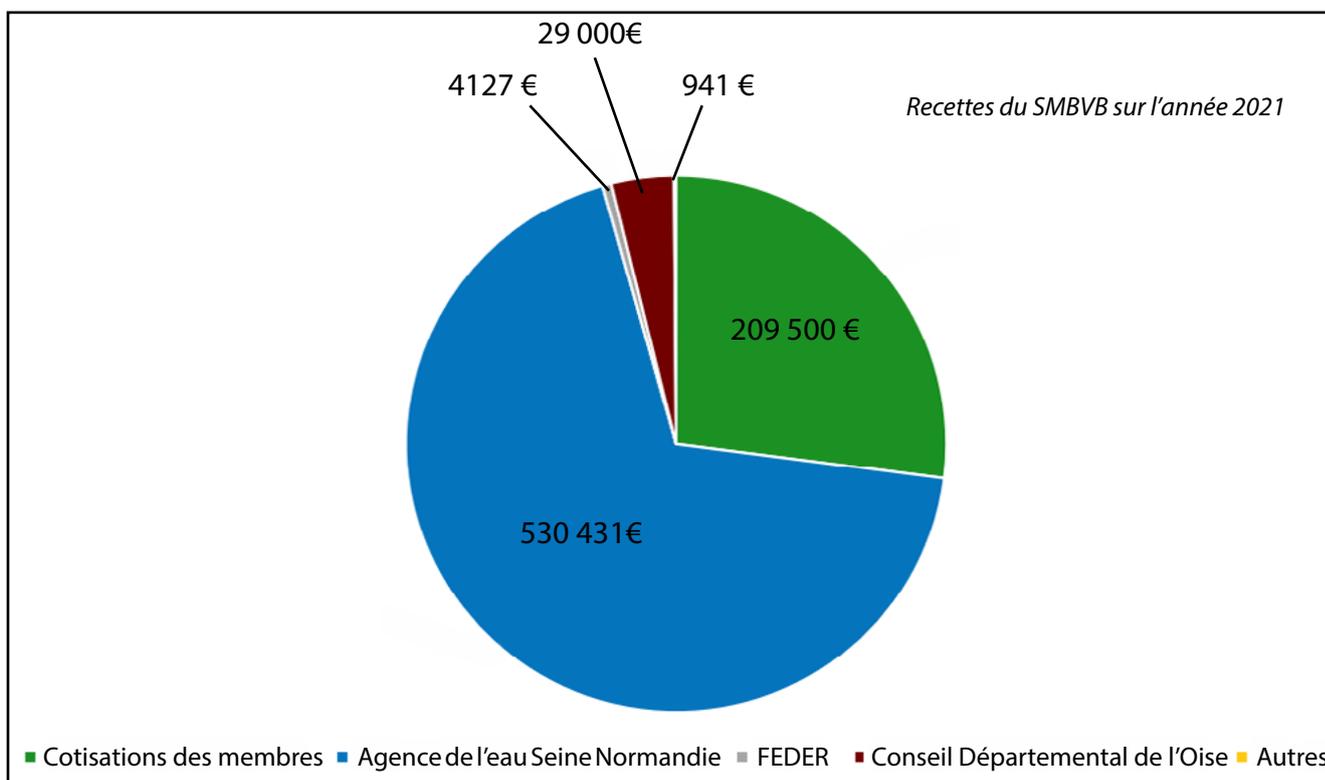
Retrait d'un embâcle

Bilan financier

Sur l'année, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 739 329 € et les recettes à 773 999€, occasionnant ainsi un excédent de fonctionnement de 36 470€. Les données financières montrent que le SMBVB reste très dépendant des subventions obtenues, notamment celles de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.



L'investissement quant à lui est resté faible, à hauteur de 6 857 €. Cela s'explique par la nature des travaux du syndicat, réalisés en terrain privé donc à imputer en section de fonctionnement.



Le SAGE

Elaboration du SAGE

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie une première fois le 19 janvier.

A cette occasion, le président, le vice-président et le bureau ont été élus. Olivier FERREIRA et Jean-Jacques DEGOUY ont été réélus respectivement président et vice-président de la CLE.

La composition du bureau est la suivante :

- **Collège 1** : Patrick DAVENNE, Olivier DE BEULE, Jean-Jacques DEGOUY, Olivier FERREIRA, Vincent NOËL, Jean-Claude PELLERIN
- **Collège 2** : Chambre d'agriculture de l'Oise, Bio en Hauts de France, Fédération de l'Oise pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- **Collège 3** : DDT de l'Oise, DREAL Hauts de France, Agence de l'eau Seine-Normandie

Concernant la procédure d'élaboration, cette séance a également permis l'approbation du mémoire en réponse aux remarques formulées lors de la phase de consultation.

En juin a eu lieu l'enquête publique du SAGE. 4 permanences se sont tenues à Villers Saint Paul, Saint Just en Chaussée, Baillevall et Clermont. Un registre dématérialisé a aussi été mis en place. A l'issue des 32 jours d'enquête, 3 observations ont été déposées, dont l'une a entraîné une modification de l'article 1 du règlement du SAGE.

Le 21 octobre, la CLE a approuvé à la majorité les documents du SAGE de la Brèche, modifiés suite à l'enquête publique. La procédure d'élaboration s'est terminée par la signature de l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2021.

Avis rendus par la CLE

La CLE a rendu un avis sur le projet de SDAGE 2022-2027 en date du 16 juin 2021.

Elle n'a pas été sollicitée sur des PLU ou SCoT. En revanche, l'animateur a participé à des réunions sur le SCoT Oise - Plateau Picard.

Animation du CTEC Brèche

Le CTEC Brèche a été signé en 2020. L'année 2021 constitue ainsi la première année complète de mise en œuvre.

Le CTEC comprend **42 actions**, certaines étant parfois divisées en plusieurs sous-actions, qui sont réparties en 6 enjeux liés au bassin de la Brèche :

- **Enjeu 1** : la préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages
- **Enjeu 2** : L'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et la gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain
- **Enjeu 3** : L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides
- **Enjeu 4** : L'amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que le développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement
- **Enjeu 5** : L'amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivière
- **Enjeu 6** : La communication et la sensibilisation

A la fin de l'année 2021, un peu plus de 2 millions d'euros de travaux ont été engagés, correspondant à 12.8% du montant prévisionnel. 18 actions ont été engagées, essentiellement dans l'enjeu 3 (13 actions). Elles correspondent aux actions du SMBVB et aux actions en zones humides portées par les communes, avec l'appui du SMBVB, détaillées dans la suite du rapport.



Organisation des ateliers élus eau et climat

Le SMBVB a organisé 6 ateliers élus eau et climat, avec l'aide du CPIE et la participation financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Les thématiques choisies ont été en lien avec les enjeux du SAGE.

18 mai 2021 : l'eau et le changement climatique : contexte global et local – constat / conséquences

11 élus se sont retrouvés pour aborder la thématique du changement climatique et les impacts d'ores et déjà visibles. Les présentations ont été assurées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le CERDD et le BRGM.

Une présentation ludique du fonctionnement d'un bassin versant a également été réalisée par le CPIE.



Maquette de fonctionnement d'un bassin

1er juin 2021 : restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau en faveur de la biodiversité

Cette journée s'est déroulée sur le bassin de la Brèche avec une visite des aménagements réalisés en 2018 par le SMBVB sur le site du Saulcy (reméandrage, restauration de la continuité écologique). L'après-midi, les 12 participants se sont mis dans la peau de techniciens rivière, confrontés à des situations rencontrées fréquemment sur le bassin. Cela leur a permis d'appréhender la complexité de la gestion d'un cours d'eau et de comprendre un peu mieux les actions réalisées au syndicat.



La Brèche à Nogent-sur-Oise

7 juin 2021 : gestion des eaux pluviales en zone urbaine, la nature à notre service

Cette journée s'est déroulée à Crépy en Valois, commune investie dans la gestion durable et intégrée des eaux pluviales depuis une vingtaine d'années. Au programme, visite de la ville et présentation de quelques réalisations, mise en situation sur un cas concret par l'ADOPTA. 12 élus ont participé.



Visite à Crépy-en-Valois

17 juin 2021 : l'importance des zones humides dans la préservation de la ressource en eau

A Breuil le Sec, les 11 élus présents ont pu se familiariser aux spécificités des zones humides. Après une visite du marais de Breuil-le-Sec le matin, ils ont été amenés à travailler à l'élaboration d'un plan de gestion, en compagnie du Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France. Enfin, la commune de Nogent-sur-Oise a clôturé la journée par une présentation du projet de valorisation du marais Monroy.



Visite du marais de Breuil-le-Sec



Sondage pédologique

28 juin 2021 : la transition agricole d'un territoire

12 élus se sont retrouvés au Plessier sur Bulles afin de découvrir le fonctionnement d'une exploitation en agriculture biologique. Au programme : découverte du fonctionnement du sol par un jeu, du cahier des charges bio, visite de parcelles et échanges avec des représentants de l'Agglomération de la Région de Compiègne sur les possibilités d'actions des élus sur cette thématique.



Atelier fonctionnement du sol



Visite d'une exploitation agricole



Association triticale-féverole

5 juillet 2021 : gestion des eaux pluviales en zones agricoles et naturelles

Cette dernière journée s'est déroulée à Raray, sur le bassin de la Nonette. 11 élus y ont été accueillis par le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette. Ils ont pu découvrir des aménagements d'hydraulique douce et échanger sur les modalités techniques et réglementaires de tels projets.



Présentation du ruissellement par le SISN



Aménagement fascine/haie

Au final, ces ateliers ont permis de toucher 21 élus, dont 12 ont participé à au moins 3 journées. Ils ont permis de créer une véritable dynamique de groupe et quelques projets ont d'ores et déjà émergé suite à ces journées.

Un film a aussi été réalisé : <https://www.youtube.com/watch?v=rVQVrQly8YE>



Une partie des participants aux journées élus

Les actions en rivière

Etudes relatives à la restauration des cours d'eau

Le SMBVB a lancé et poursuit plusieurs études en vue de travaux de la restauration des cours d'eau.

Etude de la restauration de la continuité écologique au droit du moulin de Ramecourt

En juin 2018, un bureau d'étude d'Ingénierie et de conseils a été engagé pour produire une étude sur les modalités de restauration de la continuité écologique au droit du moulin. Celui-ci a produit 2 AVP qui n'ont pas répondu aux attentes du COPIL, un 3ème AVP a été commandé mais a été annulé en décembre 2020. En effet, le syndicat n'étant pas satisfait de la prestation fournie par ce maître d'œuvre, il a souhaité mettre un terme à la collaboration à ce stade.

Dans cette continuité, une nouvelle consultation a été réalisée afin de mandater un nouveau bureau d'études pour l'étude de ce 3ème scénario.



Vue de l'ouvrage du moulin de Ramecourt

Etude de la restauration de la continuité écologique au droit de l'ouvrage de Hatton

L'étude est toujours en cours. En effet, des nouvelles opportunités sont apparues au cours des négociations avec les différents propriétaires. Un PRO finalisé est attendu courant janvier 2022 pour le proposer aux différents propriétaires.

Un projet finalisé est attendu pour mars 2022.



Vue sur l'ouvrage d'Hatton à Essuiles

Etude de la restauration de la continuité écologique de la Brèche au droit du moulin de Bailly Le Bel

Le moulin de Bailly Le Bel est le sixième ouvrage depuis la confluence, considéré comme étant difficilement franchissable. Aujourd'hui, le moulin a été largement démantelé et en l'état, il n'a aucune fonction économique, mais il crée un désordre pour le bon fonctionnement de la rivière.

En 2021, le SMBVB a eu l'opportunité d'engager une étude pour évaluer les conditions de la restauration de la continuité écologique au droit de cet ouvrage.

C'est le bureau d'étude INGETEC qui a été retenu pour un montant de 32 700 € TTC.

Le montant du projet est porté à 80% par l'Agence l'Eau Seine Normandie, 20% par le SMBVB.

La livraison du projet est attendue pour le premier semestre de 2022. Les travaux seront mis en œuvre dans un second temps, à condition d'obtenir un financement de l'Agence de l'Eau.



Aval du seuil du Grand Moulin de Ronquerolles



Vue amont de l'ancien ouvrage de décharge du moulin de Bailly Le Bel (vannes démantelées)

Etude de la restauration de la continuité écologique au droit du Grand Moulin de Ronquerolles

Ce moulin est un ancien ouvrage qui apparaît dans les documents historiques dès 1261. L'ouvrage qui n'a plus d'utilité aujourd'hui est bloquant et occasionne une retenue ressentie jusqu'à 250 m à l'amont du seuil.

L'étude démarrée en 2018 rencontre des difficultés pour la mise en œuvre d'une solution viable du fait de la diversité des propriétaires qu'il est nécessaire de convaincre et de l'enclavement du cours d'eau.

Fin 2021, l'avis des services de l'Etat est attendu pour la mise en œuvre du projet produit par le bureau d'études SOGETI. En effet, ce projet a nécessité beaucoup de réajustements pour prendre en compte à la fois les besoins des riverains et la proposition d'une solution qui soit réaliste d'un point de vue technique et financier.

Les études nécessaires sont supportées à 80% par l'Agence de l'Eau, les 20% restants sont financés par le SMBVB. Les travaux sont prévus durant l'été 2022.

Restauration hydromorphologique du ru de la Garde

Une des actions identifiées dans le P.P.R.E. consistait en la restauration du ru de la Garde au droit de la Laiterie de Clermont. À la vue des contraintes foncières et techniques, le SMBVB a fait le choix de mandater un bureau d'études afin de l'accompagner dans la conception et la réalisation de ces travaux.

En parallèle, le plan de gestion du marais de Clermont s'est finalisé et préconise la restauration du ru de la Garde. La proximité immédiate des 2 sites est apparue comme une réelle opportunité d'intégrer les deux projets dans une étude unique. La commune de Clermont poursuit sa politique d'acquisition foncière dans le marais ce qui facilitera la réalisation d'un projet ambitieux intégrant la restauration hydromorphologique du ru et la restauration du marais.

Le diagnostic est en cours.

Travaux de restauration des cours d'eau

ETTOUY : REMISE EN EAU DU MÉANDRE DE LA GLACIÈRE

La Brèche a été scindée à cet endroit il y a plusieurs décennies. L'absence d'enjeux à proximité de même que la présence encore visible de l'ancien lit a rendu la reconnexion assez simple. Elle a permis de retrouver une largeur de cours d'eau plus adaptée au débit, de même que des écoulements variés ce qui bénéficiera à l'ensemble de la faune et de la flore. Afin de maximiser les bénéfices de la restauration, la Brèche a été reconnectée à un ancien méandre puis à un lit probablement encore plus ancien, parfaitement visible sur site et sur le cadastre, ce qui a permis d'avoir un linéaire restauré d'environ 130 mètres.

Après consultation, c'est l'entreprise Forêts et Paysages qui a été sélectionnée pour la réalisation de ces travaux, d'un montant de 23 963.50 € HT, financés à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Ils ont démarré au mois de septembre 2021.

Les premières interventions ont consisté à créer une piste d'accès afin d'accéder à la zone de chantier et à déboiser l'emprise du futur lit.

Ensuite, le tracé a pu être terrassé. Une fois le futur lit complètement terrassé, il a été remis en eau progressivement, afin d'éviter un départ de matières en suspension trop brutal. Les dernières étapes de travaux ont consisté à apporter un substrat dans le lit du cours d'eau et à terrasser une mare. Cette dernière constituera un habitat favorable aux amphibiens et plus généralement à l'ensemble de la faune. Les déblais liés à ce terrassement ont servi à finaliser le comblement de l'ancienne Brèche.



Terrassement du lit



Recharge granulométrique



Création d'une mare



Réception travaux

TRANCHE 2021 DU PPRE

Les travaux de restauration 2021 ont concerné plusieurs secteurs localisés sur la Brèche, le ru du Rotheleux et le ru Ste Catherine. La consultation a été scindée en 3 lots :

- **Lot 1** : Mise en défens des cours d'eau et aménagement d'abreuvoirs
- **Lot 2** : Création de banquettes végétalisées
- **Lot 3** : Mise en œuvre d'ouvrages de franchissement

Les travaux, d'un montant de 46 978 € HT, financés à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, ont débuté à la fin du mois de mai 2021.

Les deux premiers lots ont été attribués à l'entreprise Forêts et Paysage. Le troisième à l'entreprise BJ Environnement. Sur la Brèche, les interventions ont consisté à mettre en défens les cours d'eau (mise en place de clôtures, aménagement d'abreuvoirs). Cela permet d'éviter le piétinement des berges par le bétail et limite ainsi le colmatage et la pollution du cours d'eau. L'intervention du syndicat se fait après signature d'une convention avec l'exploitant et le propriétaire, dans laquelle ils s'engagent à entretenir le dispositif sur la durée.

Les premières interventions se sont concentrées sur l'amont du bassin, avec la mise en défens des berges et l'installation d'une passerelle à bétail.

En parallèle, le SMBVB est intervenu sur plusieurs buses mal calées ou en mauvais état. Elles ont été supprimées ou remplacées lorsque leur maintien s'avérait nécessaire. Ces interventions se sont faites sur le ru du Rotheleux et le ru Ste Catherine. Sur ce dernier ru, le syndicat a également retravaillé le lit mineur par mise en place de banquettes et installé des clôtures.



Mise en défens des berges



Aménagement d'abreuvoirs

Cette tranche 2021 comprenait également un linéaire d'une vingtaine de kilomètre d'**entretien régulier**. Il a concerné l'Arré (16,4 km) et le Ru de la Garde (7 km). Il s'agissait d'effectuer l'entretien courant avec une restauration de la ripisylve, la diversification et la dynamisation des écoulements. Ces interventions ont permis, entre autres, de restaurer la continuité sédimentaire.

C'est l'entreprise MVS Renaturation qui a obtenu le marché qui sera renouvelé en 2022.

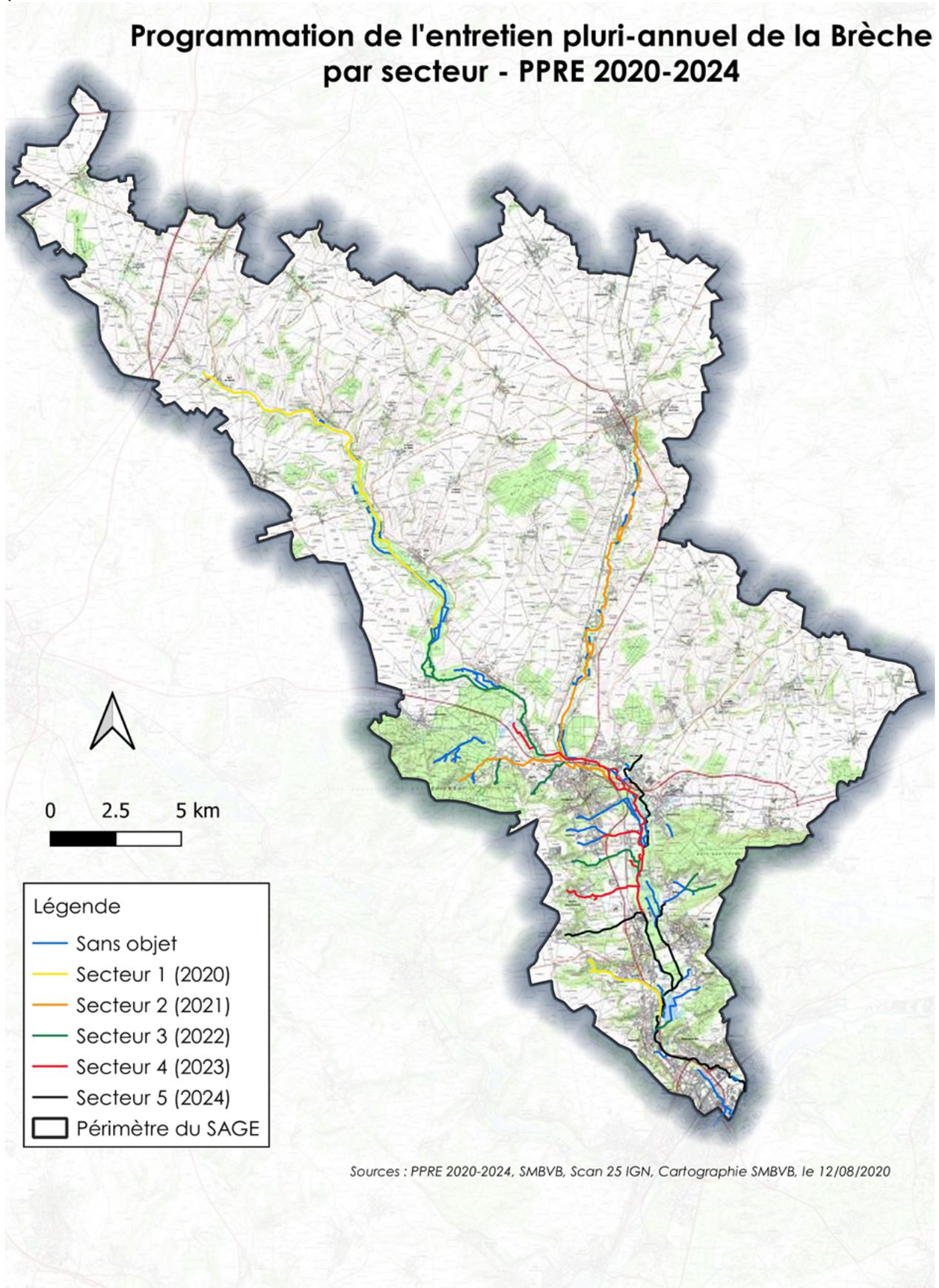
Cette tranche a coûté 76 108.80 € TTC. L'entreprise a également été sollicitée pour des interventions ponctuelles sur le bassin-versant.



Restauration des fonctions hydrauliques au cours d'eau lors de l'entretien

Le SMBVB a, par ailleurs, reçu des sollicitations de riverains qui se sont plaints d'un manque d'entretien des cours d'eau, mais aussi, des demandes des associations de pêche pour cette même problématique. Bien que le SMBVB prenne en compte et évalue l'urgence des interventions demandées, il est rappelé que le SMBVB n'a pas vocation de se substituer à l'obligation d'entretien qui incombe au propriétaire riverain (art L215-14 du code l'environnement). Ainsi donc, comme inscrit au PPRE, chaque année, environ 20 km de cours d'eau sont entretenus (cf. carte).

Cet entretien est financé à 40% par l'Agence de l'Eau, 40 % par le Conseil Départemental de l'Oise et 20% sur fonds propres.



Intervention ponctuelle sur le ru de la Garde

Le SMBVB a été sollicité à de nombreuses reprises sur une problématique d'inondation au droit du ru de la Garde sur la commune d'Agnetz. Le ru de la Garde a une tendance à réagir très rapidement et fortement aux différents épisodes pluvieux. Malgré l'entretien quinquennal réalisé l'hiver passé, certains désordres sont toujours d'actualité.



Cours d'eau avant intervention



Cours d'eau après intervention

À la vue de la situation, le SMBVB est intervenu sur une partie du ru dans le but de retrouver un lit mineur adapté aux caractéristiques amont/aval du ru.

Néanmoins, le SMBVB a indiqué aux différents propriétaires que sans une action plus globale sur l'origine de ces importants apports d'eaux pluviales, la situation pourra se reproduire ponctuellement.

Le SMBVB a informé la commune d'Agnetz de la problématique.

Travaux de restauration de la continuité écologique au droit du moulin de la Commanderie

L'étude démarrée en 2018 a été révisée par le bureau d'études SOGETI en 2021 (le SMBVB ayant souhaité mettre un terme à sa collaboration avec l'ancien maître d'œuvre). Le projet a été validé au premier trimestre 2021 et les travaux se sont déroulés durant l'été. C'est l'entreprise de travaux Forêts et paysages qui a remporté le marché pour un montant de 88 098,40 € TTC. L'Agence de l'Eau a financé 90% du montant des travaux et les 10% restants sont attendus du FEDER.

Plus d'informations ici : <https://www.smbvbreche.fr/projet/seuil-de-la-commanderie-restauration-de-la-continuite>



Vue aval de l'ouvrage pendant les travaux



Nouveau lit de la Brèche au lieu-dit de la Commanderie

Restauration hydromorphologique de l'Arré

Le SMBVB ayant prévu des travaux sur une zone humide connexe à l'Arré a saisi l'opportunité de restaurer le cours d'eau sur un linéaire de 90 m. C'est une opération qui s'est concentrée sur la rive droite du cours d'eau, le SMBVB ayant essuyé un refus du propriétaire rive gauche. Il s'agissait de reprofiler les berges et d'arasé le merlon qui se tenait entre la zone humide et le cours d'eau.

Ces travaux ont permis de resserrer le lit du cours d'eau et ainsi de lui donner un profil plus dynamique tout en diversifiant les habitats. Cette opération a très vite montré un bénéfice pour le milieu avec un fond qui s'est désenvasé au droit du linéaire concerné par les travaux.

C'est l'entreprise Forêts et paysages qui a effectué les travaux pour un montant de 11 130,30 € TTC. Ceux-ci ont été subventionnés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau, le restant a été constitué sur fonds propres.



Mise en place du géotextile



Réception des travaux



Travaux de restauration hydromorphologique de l'Arré

Le suivi physico-chimique

Le bassin versant de la Brèche est composé de 5 masses d'eau (cf. carte page 21) qui sont suivies pour l'évaluation nécessaire dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau qui imposait la reconquête de la bonne qualité de l'eau en Europe en 2015. Pour ce faire, chaque masse d'eau est monitorée à l'aide d'une ou plusieurs stations de suivi, soit un réseau de 7 stations sur le bassin versant de la Brèche (cf. carte page 21). L'Agence de l'eau se charge du suivi complet de 4 stations sur le bassin versant, tandis que le SMBVB assure le suivi pour les 3 stations restantes avec un financement de 80% de l'Agence de l'eau. Les 20% restant sont pris en charge sur fonds propres. En 2021, le suivi du SMBVB a été assuré par le Laboratoire CARSO pour un montant de 10 700,16 € TTC. données mises à jour, sont consultables via le site www.seine-normandie.eaufrance.fr. La mise à disposition de l'évaluation se faisant à année n+1, l'évaluation 2021 sera disponible en 2022, tandis que celle de 2020 a été mise à disposition en 2021 (cf. tableau).

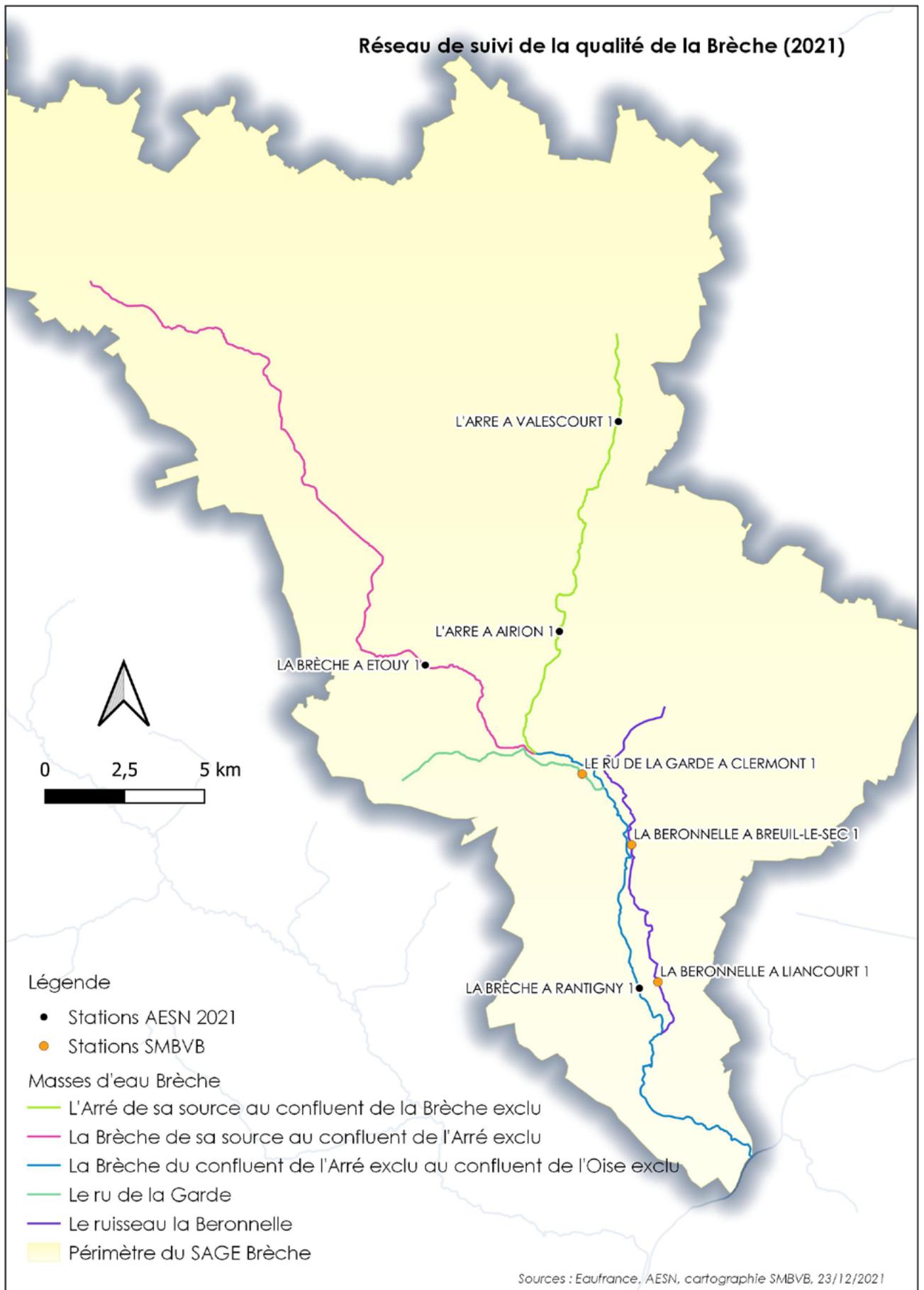
Station	Physico-chimie «DCE»	Physico-chimie Seq-eau V2 (hors paramètres DCE)	Polluants spécifiques analysés	IBD	I2M2
Ru de la Garde	Médiocre	Médiocre	Bonne	Moyenne	Mauvaise
Béronnelle supérieure	Mauvaise	Bonne	Bonne	Bonne	Mauvaise
Béronnelle inférieure	-	-	-	Moyenne	Mauvaise

Tableau 1: Synthèse de l'évaluation de la qualité des stations SMBVB en 2020 (Hydrosphère, 2021)

Le tableau fait le bilan de la qualité du milieu en 2020. Les tirets signifient qu'il n'y a pas eu de suivi des paramètres concernés pour cette station. En effet, si la connaissance est suffisante sur un compartiment, les financements vont être mobilisés pour se concentrer sur un autre volet, c'est le cas ici pour la biologie.

Globalement, ce bilan montre que les 3 stations suivies par le SMBVB présentent un caractère dégradé à cause de la mauvaise qualité de la biologie. Toutefois, il est nécessaire de relativiser ces résultats qui ne seront définitifs pour donner un état final de la qualité des masses d'eau, qu'avec le dire d'expert de l'Agence, de la DDT et de l'OFB.





Suivi de la qualité des masses d'eau du bassin versant de la Brèche

Les actions en zones humides

Plan de gestion de zones humides communales

Suivi du plan de gestion des zones humides de Montreuil-sur-Brèche

La commune de Montreuil-sur-Brèche a initié en juillet 2020 une étude visant à réaliser un plan de gestion des zones humides communales. Cette étude, réalisée par le CPIE des pays de l'Oise s'est poursuivie en 2021 avec la phase 1 concernant l'état des lieux/diagnostic. Le Comité de pilotage a eu lieu en octobre 2021.

La phase 2, qui concerne l'élaboration de scénarii a été rendue en fin d'année 2021. Un prochain COPIL aura lieu début 2022. Après cette réunion, l'association pourra commencer la phase 3 qui consiste en la rédaction d'un programme d'action sur 5 à 10 ans.



Couleuvre hélovétique à Montreuil-sur-Brèche

Suivi du plan de gestion des zones humides de Fitz-James

En septembre 2020, le bureau d'étude Rainette a été missionné par la commune de Fitz-James pour démarrer une étude sur la rédaction d'un plan de gestion de zones humides communales.

Cette étude s'est poursuivie en 2021 avec la phase 1 concernant la réalisation d'un état des lieux/diagnostic. Le Comité de pilotage a eu lieu en novembre 2021.

Au terme de la première phase, plusieurs problématiques avec le bureau d'étude sont apparues :

- Une mauvaise délimitation de la zone d'étude (6 ha au lieu de 61 ha demandé dans le cahier des charges),
- Certains inventaires n'ont pas été réalisés (mollusques, papillons de nuit, analyse du réseau hydrographique)

Suite à ces constats et à la demande du COPIL, le bureau d'étude a formulé des propositions pour remédier aux problématiques :

- Poursuivre le travail sur le plan de gestion au niveau des zones humides communales déjà bien entamé,
- Réaliser des passages complémentaires au printemps 2022 sur les zones humides privées,
- Réaliser une hiérarchisation des enjeux sur l'ensemble des zones humides de la commune.

La phase 2, qui concerne l'élaboration de scénarii est prévue pour début 2022. Le rendu de la phase 3 qui consistent à la rédaction d'un programme d'action sur 5 à 10 ans doit être rédigé pour mars 2022.



Suivi des plans de gestion des zones humides de la Brèche aval

L'étude visant à réaliser un plan de gestion des zones humides communales sur 5 communes : Breuil-le-Vert, Breuil-le-Sec, Bailleval, Rantigny et Liancourt a débuté en septembre 2020.

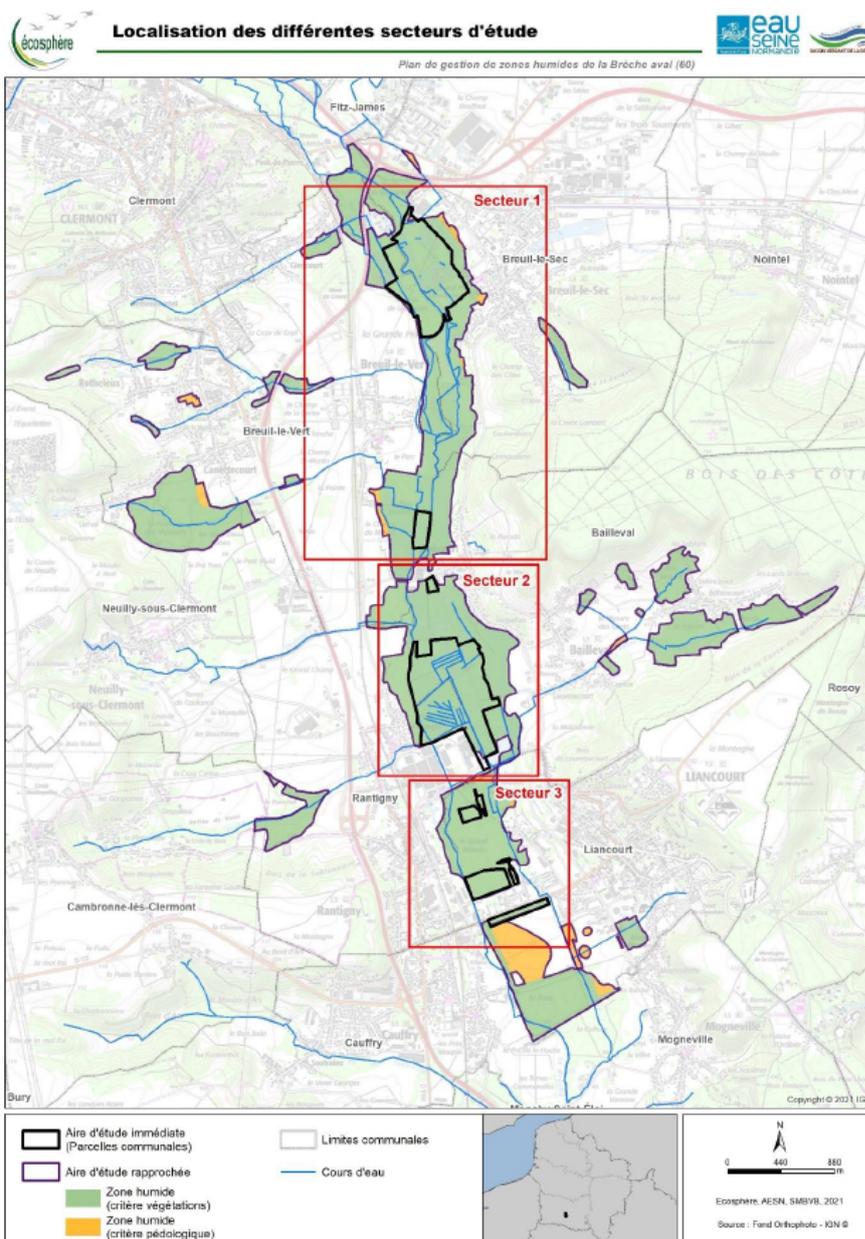
Cette étude, menée par le bureau d'étude Ecosphère s'est poursuivie en 2021 avec l'élaboration de la phase 1 concernant l'état des lieux/diagnostic (notamment avec des inventaires relatifs à la faune et la flore). Le Comité de pilotage de la phase 1 a eu lieu en novembre 2021.

La phase 2, qui concerne l'élaboration de scénarii est prévue pour début 2022. Des ateliers vont être organisés avec le SMBVB pour chaque commune afin d'optimiser cette étape. Un COPIL sera organisé par la suite avec l'ensemble des communes.

La 3ème phase, prévue pour le printemps 2022 va consister en la rédaction d'un programme d'action de restauration des zones humides communales sur 5 à 10 ans.



Comité de pilotage de la phase 1 - diagnostic/état des lieux



Localisation des différents secteurs d'étude

Travaux de restauration

Travaux de restauration de la zone humide du ru d'Airion

En octobre 2018, le SMBVB a initié, à la demande de la mairie d'Airion, un projet de restauration et de valorisation de sa zone humide communale ainsi qu'une restauration de l'Arré à proximité. Des enjeux ont été identifiés sur le site tels que la restauration des fonctionnalités de la zone humide, notamment de réservoir de biodiversité, la diversification des habitats ainsi que la sensibilisation à l'environnement auprès du grand public.

La première étape a concerné les travaux sur la rivière avec une restauration hydromorphologique (cf. page 19). Dans un second temps, la zone humide a été restaurée. Les travaux ont eu lieu en décembre 2021. Les peupliers ont été abattus. Des aulnes seront plantés à la place début 2022 par les lycéens du lycée agricole d'Airion. En parallèle, des mares ont été terrassées afin de restaurer le caractère humide et une végétation diversifiée.

Enfin, dans un dernier temps, des panneaux pédagogiques seront mis en place sur la zone. Ces panneaux vont être réalisés en collaboration avec l'école d'Airion.

Le lycée agricole d'Airion est également partenaire du projet et assurera l'entretien de la zone humide.

Les travaux d'un montant de 20 040,57 € TTC ont été réalisés par l'entreprise Forêts et Paysages et ont bénéficié d'une subvention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 80%. Les 20% restants étant à la charge de la commune.



Marquage des arbres par les lycéens du lycée agricole d'Airion



Coupe et broyage de la peupleraie



Terrassement des mares



Création d'une mare

Restauration du marais de Béthencourt à Bailleval

La dernière tranche des travaux de restauration du marais de Béthencourt sur la commune de Bailleval consiste à la pose d'une clôture pour permettre le pâturage ovin et à la reprise des berges de l'étang. Ces travaux n'ont pas pu avoir lieu en 2021 en raison des conditions météorologiques défavorables.

Les travaux sont reportés à une période plus favorable, impérativement avant printemps 2022 pour ne pas perdre une année de pâturage en plus.

Une convention tripartite entre le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) des Hauts de France, la commune de Bailleval et le SMBVB a été signée en 2021. Le CEN devient gestionnaire du site et une convention d'éco pâturage entre l'éleveur présent sur le site et le CEN sera signée en 2021. Cette convention permettra de mieux cadrer la mise en place d'un pâturage à vocation écologique.

Ces travaux sont financés à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Les 20% restants sont à la charge de la commune de Bailleval.



Vue sur le site un an et demi après les travaux



Prairie pâturée

Restauration du marais de Clermont

Le plan de gestion du marais communal de Clermont a été finalisé fin 2020. Début 2021 a eu lieu un Comité de pilotage afin de présenter la mise en œuvre du programme d'action. La première tranche des travaux de restauration prévue dans le plan de gestion consiste à retirer le bois mort dans l'ancienne peupleraie, à rouvrir une roselière en cours de fermeture et à recréer un sentier en copeaux de bois. Malheureusement, la météo défavorable n'a pas permis la réalisation des travaux en 2021. Ils sont reportés pour l'été 2022.

Cependant, des actions ont pu être menées dans le cadre d'un chantier écocitoyens et de personnes en réinsertion telles que la création du sentier en copeaux de bois et la réouverture de chemins existants. Les lycéens du lycée agricole de l'Oise à Airion sont également intervenus sur le site (cf. page 26).

Cette année 2021 a permis la préparation de la tranche 2 du plan de gestion avec l'appui de la Fédération des chasseurs de l'Oise. Notamment sur l'identification d'actions de restauration du réseau de mares.



Création du sentier en copeaux de bois



Vue sur l'une des mares

Partenariat avec le lycée agricole de l'Oise

Cette année a vu se concrétiser la signature d'une convention entre le lycée agricole de l'Oise d'Airion et le SMBVB pour la mise en œuvre de chantiers lycéens. Plusieurs chantiers ont été organisés sur des sites communales :

- Réouverture de cressonnières dans le marais de Breuil-le-Sec,
- Nettoyage de bois mort et coupe de rejet de ligneux aux marais de Clermont et de Rantigny,
- Suppression de la végétation sur une clôture devant être remplacée au marais de Béthencourt à Bailleval.



Restauration de cressonnières à Breuil-le-Sec



Suppression de la végétation sur une ancienne clôture au marais de Béthencourt à Bailleval



Nettoyage de l'ancienne peupleraie du marais de Rantigny

Autres missions

Mise à jour de la cartographie et suivi des dégradations en zones humides

Afin de mettre à jour la cartographie des zones humides et d'effectuer une veille des dégradations, les zones humides du bassin versant sont régulièrement prospectées.

La cartographie des zones humides du SIVB datant de 2012-2013 est amenée à être mise à jour. Une quinzaine de sites ont fait l'objet de vérification en 2021 pour évaluer leur caractère humide (critères relatifs à la végétation et la pédologie).



Exemples de sondages pédologiques

Entre autres, le SMBVB effectue un suivi de la remise en l'état des zones humides dégradées illégalement ou de la mise en œuvre de mesures compensatoires.

En 2021, plusieurs dégradations de zones humides (déjà réalisées ou en cours de réalisation) ont été constatées.

- Remblaiement : sur les communes d'Agnetz, Cauffry, Breuil-le-Vert,
- Projet d'imperméabilisation : salle multifonctions à Montreuil-sur-Brèche, RD62 sur la commune de Laigneville et Monchy-St-Eloi, zone d'activité sur la commune de Mogneville, mise en 2x2 voies de la RD200 Ouest à Villers-St-Paul.

Toute opération susceptible d'avoir un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique est soumise à l'application de la Loi sur l'eau. Cette dernière instaure une nomenclature des opérations soumise à autorisation et à déclaration. Cette nomenclature comprend une rubrique 3.3.1.0 sur l'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation et les remblais de zones humides ou de marais. Ainsi, tout projet conduisant à la disparition d'une surface de zone humide comprise entre 0,1 ha et 1 ha est soumis à déclaration, et à autorisation si la surface est supérieure à 1 ha.

Dans ce contexte, les porteurs de projets doivent pouvoir clairement identifier si leur projet est situé en zone humide, ainsi que la surface potentiellement impactée par ce dernier.



Suivi du projet de parc nature au marais Monroy

Le SMBVB a poursuivi cette année, son accompagnement technique auprès de la commune de Nogent-sur-Oise concernant le projet de restauration et de valorisation du marais Monroy.

A la demande de la ville, le syndicat est intervenu avec le CPIE des pays de l'Oise lors d'une réunion publique fin novembre 2021 afin de présenter le projet de restauration du marais.

La ville est en phase de procédure d'acquisition foncière du site. Les travaux sont prévus pour l'année 2023.



Plan de gestion du marais d'Ars

La commune de Cambronne-les-Clermont souhaite restaurer et valoriser le marais d'Ars dont elle est propriétaire en partie.

Afin de mettre en œuvre un plan de gestion, la commune de Cambronne-les-Clermont, le SMBVB, le CEN des Hauts de France et l'ONF ont souhaité se doter d'une convention quadripartite. L'objectif est de développer des actions communes d'amélioration des connaissances, de préservation, de restauration, de gestion et de valorisation du marais d'Ars. La signature de cette convention a eu lieu le 1er juin 2021.

La rédaction du plan de gestion, effectuée par le SMBVB, avec l'appui technique du CEN des Hauts-de-France, a débuté en 2021. Cependant, certains inventaires liés à la faune et la flore n'ont pas encore été réalisés et sont nécessaires pour la rédaction du document.



Populage des marais (Caltha palustris) sur le marais d'Ars

Prise de contact pour le lancement de nouveaux projets

Plusieurs communes et partenaires éventuels ont faits l'objet de rencontres afin de proposer la réalisation des projets autour des zones humides.

C'est le cas des communes d'Agnetz, de Laigneville et de Cauffry. En effet, depuis les élections municipales de 2020, le Conseil municipal a été renouvelé. Il était opportun de présenter aux nouveaux élus, les différentes possibilités d'action sur ces milieux.

Une prise de contact a été faite avec l'ONF concernant un projet de restauration de zones humides au sein de la Forêt de Hez-Froidmont. Il s'agit d'un secteur méconnu par le SMBVB où il n'y a pas d'inventaire des zones humides.



Les actions d'animation et de sensibilisation

Communication sur les actions du SMBVB

La sensibilisation aux milieux aquatiques passe par des opérations complémentaires et différentes en fonction des publics concernés : intervention auprès des riverains et des usagers des milieux aquatiques, des élus et leur services techniques, des scolaires ou encore de la population.

Le SMBVB a mis à jour régulièrement son site internet (www.smbvbreche.fr). Ce site présente les différentes actions menées par le syndicat, aussi bien sur la GEMA que sur le SAGE, et propose en téléchargement différents documents techniques. Le nombre de visites sur l'année est de 4600 environ. La page Facebook, créée en 2020, a touché environ 24 000 personnes. Il s'agit d'un public plus large que celui du site internet. Ce profil permet d'informer les internautes en temps réel des actualités et des actions du syndicat.

Animations auprès du grand public

Malgré le contexte sanitaire, plusieurs interventions de sensibilisation ont pu être menées en 2021.

Chantier nature avec le CEN Hauts de France au marais de Breuil-le-Sec

En mars 2021, un chantier nature ouvert au grand public a été organisé par le CEN Hauts de France et le SMBVB sur le marais communal de Breuil-le-Sec. Une grande partie des participants été constituée d'élus de la commune de Breuil-le-Sec, ce qui montre une forte implication locale. L'objectif du chantier a été de rouvrir certains secteurs de ce marais tourbeux afin de ralentir la colonisation par les ligneux.



Chantier nature à Breuil-le-Sec

Soirée inventaire participatif avec le CPIE à Montreuil-sur-Brèche

Le CPIE des Pays de l'Oise est intervenu le 29 juillet sur la commune de Montreuil-sur-Brèche dans le cadre d'un inventaire participatif.

Les espèces rencontrées lors de cette sortie ont permis d'étoffer le diagnostic/état des lieux, rédigé dans le cadre de l'étude des zones humides de Montreuil-sur-Brèche menée par le CPIE. Une vingtaine de participants s'est prêtée au jeu et a ainsi, découverts les zones humides de la commune.



Soirée inventaire participatif avec le CPIE à Montreuil-sur-Brèche



Stand du SMBVB à la CCLTE de Nogent-sur-Oise

Participation à la Convention Citoyenne Locale pour la Transition Ecologique (CCLTE) à Nogent-sur-Oise

Initiée par l'association de loi 1901 Escape Frame, cette Convention Citoyenne Locale s'est organisée en collaboration avec les services de la Ville de Nogent-sur-Oise, et en co-construction avec des acteurs associatifs, privés et publics. Il s'agit d'un évènement organisé durant un week-end, du 9 au 10 octobre, sur la thématique de la transition écologique.

Le SMBVB a tenu un stand lors de ce week-end et a pu présenter les actions du syndicat aux visiteurs.

Sortie découverte du marais de Béthencourt à Baillevail

Le 26 octobre a eu lieu une sortie découverte du marais de Béthencourt à Baillevail. Cette sortie a été organisée par le CPIE des Pays de l'Oise et animée par le SMBVB et la commune de Baillevail. Une vingtaine de curieux sont venus découvrir ce site d'intérêt patrimonial.



Sortie grand public au marais de Béthencourt

Participation à un projet photographique autour des 60 ans du Pays du Clermontois

Invité par le Pays du Clermontois pour fêter les soixante ans de la communauté de communes, le SMBVB a participé à un projet photographique. Cédric Martigny, photographe a choisi de questionner ce qui constitue « le commun » au sein de chacune des dix-huit communes qui composent cette entité géographique. C'est dans ce cadre que l'équipe technique du syndicat a été photographiée.



Photographie de l'équipe technique du SMBVB par Cédric Martigny à l'occasion 60 ans du Pays du Clermontois

Interventions auprès des scolaires

6 classes présentes dans le bassin versant de la Brèche ont pu bénéficier d'intervention sur les milieux aquatiques. Les animations du SMBVB se découpent en 2 parties :

- En classe (entre mars et avril),
- En extérieur (entre mai et juin).

Les écoles concernées cette année ont été : l'école élémentaire Georges Charpak à Nogent-sur-Oise (3 classes), l'école primaire d'Avrechy (2 classes) et l'école le Moustier à Froissy (1 classe).

Accueil d'une stagiaire de 2nd NJPF

- Suivi d'une stagiaire du lycée agricole d'Airion Clara MARIEAUD, lycéenne en 2nde NJPF (Nature Jardins Paysages et Forêts) du lycée agricole de l'Oise a été accueillie en stage pour une durée de 6 semaines sur l'année 2021.

Au cours de son stage, elle a travaillé sur la réalisation d'une maquette interactive. Elle représente le bassin versant de la Brèche et permet d'illustrer simplement les fonctions hydrologiques des zones humides (avec des éponges).

Cette maquette est utilisée comme support pédagogique auprès de différentes cibles : scolaires, élus, grand public etc. Vous pouvez retrouver une vidéo de la construction de la maquette ici : <https://youtu.be/jRMbJDmxNKQ>



Maquette du bassin versant de la Brèche



Maquette du bassin versant de la Brèche



Illustration des couches géologiques

Communications dans la presse

Plusieurs articles sur les actions du syndicat ont été publiés dans la presse locale. En voici des exemples :

Dans l'Oise, le long de la Brèche, les vaches sont priées de ne plus boire à la rivière

Neuf grands abreuvoirs vont être aménagés en différents endroits du cours d'eau pour permettre au bétail de se désaltérer sans abîmer les berges ou polluer l'eau.



Le long de la Brèche, des abreuvoirs vont être installés à partir du mois de juin pour permettre au bétail de boire sans détériorer les berges ou abîmer la qualité de l'eau. L'ONF.

Par Hervé Séveraud
Le 27 mai 2021 à 09:30

Des animaux qui vont boire à la rivière, le geste semble en soi très naturel. Sauf qu'il peut avoir de sérieuses répercussions pour le cours d'eau, surtout si celui-ci est peu profond et pas très large, comme la Brèche. Et comme il n'est pas envisageable d'empêcher les troupeaux de se désaltérer, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB), en collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les propriétaires et les éleveurs, va entreprendre un programme de restauration et de protection des berges.

« La majorité des interventions va consister à la mise en place de clôtures et l'aménagement d'abreuvoirs, résume Benjamin Monfflet, technicien rivière du SMBVB. Cela permet d'éviter le piétinement des berges par le bétail et limite ainsi le colmatage et la pollution du cours d'eau, par les animaux et leurs déjections. »

« Notre rôle est de protéger les cours d'eau »

Pour ces travaux, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie apporte une grande partie du financement. « Notre rôle est de protéger les cours d'eau et d'assurer leur bon état écologique », rappelle l'Adeline Falcoinet, Chargée d'opération rivières et zones humides. Raison pour laquelle l'Agence déboursera 80 % des travaux dont le coût s'élève à 46 970 € hors taxes.



Reuf sur Brèche, Hervé Séveraud

D'une largeur de 6 mètres, les abreuvoirs seront installés au bord du cours d'eau et entourés de clôtures, ce qui contraindra les vaches à l'utiliser pour boire, sans risque d'abîmer la berge ou la qualité de l'eau. Ils pourront ainsi être alimentés constamment par l'eau de la rivière. À **Emmanuel Sadi**, juste à côté de la source même de la Brèche, deux abreuvoirs sur deux parcelles distinctes vont ainsi apparaître à partir du 1er juin.

« Si les vaches veulent passer, elles passent »

« Ou à mi-juin des buissons et il y a de la végétation mais si les vaches veulent passer pour aller boire directement dans la rivière, elles passent ! », commente l'exploitant et propriétaire des parcelles. Les travaux se feront cependant peu à peu en respectant la convention avec le SMBVB, elle s'engage à entretenir le dispositif qui sera implanté pour ses animaux.



Extrait de l'article paru sur la mise en place d'abreuvoirs - Le Parisien

GRAND CLERMONTOIS
Oise Hebdo - N°1423 - 9 juin 2021 45

CAMBRONNE-LES-CLERMONT / DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'union pour faire revivre le marais d'Ars

Depuis plusieurs années la commune de Cambronne-les-Clermont porte une attention particulière sur le patrimoine naturel qui l'entoure. Le marais d'Ars fait partie des sites caractéristiques de son territoire. Laissé un peu en désuétude, celui-ci connaît un regain d'intérêt notamment grâce à une convention le concernant qui vient d'être signée ce mardi 1er juin.

Un marais, on s'en fait tous un peu la même idée, des hautes herbes, le feu, de la boue, beaucoup de boue. Le marais d'Ars n'est pas très loin de ce cliché. Mais voilà, il y a quelques décennies, pour des raisons certainement économiques, il a été décidé de planter des peupliers dans ce lieu de 3ha. « Un peuplier c'est une pompe à eau de 200 litres d'eau par jour », explique le responsable de l'ONF, un des signataires de la convention

avec le conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France (CEN), la commune de Cambronne et le syndicat mixte du bassin versant de la Brèche (SMBVB).

Au fil du temps, les arbres ont quelque peu asséché le site et même si les peupliers ont été récoltés, la sylviculture n'a pas été favorable au maintien de la biodiversité du marais. La question s'est alors posée de savoir s'il fallait replanter des arbres, ou redonner le jour au marais, comme avant. Dans cette assemblée, à l'image de l'adjointe Chantal Barbay, nombreux sont les conservateurs du CEN, mais plus encore les amoureux de la nature. Ils sont intraitables sur la question.

« Il est question ici de la remise en eau du site, faire reméandrer le ru qui l'alimentait autrefois, retirer les souches de peupliers, ou pas », décrit Emmanuel Dasgraças responsable

Oise du CEN. « La convention vise à établir un diagnostic floristique et faunistique du marais d'Ars, d'étudier ce qu'il convient de faire pour lui redonner vie », commente encore Lola Ferreira Martínez technicienne zones humides du SMBVB.

Tout autant de bonnes volontés pour remettre en forme ce bout de terrain. « On pense qu'un escargot aquatique très ancien a son implantation historique ici. On en retrouve des traces sur le secteur de Mouy qui remontent à 1848 », ajoute encore Sylvain l'un des cent conservateurs bénévoles du territoire, « la force du CEN », insiste-t-on. La technicienne d'ajouter qu'un contrat de territoire avec l'agence de l'eau Seine-Normandie sur 5 ans est un apport non négligeable de subvention qui va permettre d'auditer et décider ce qu'il sera bon d'exécuter pour rendre

Office national des forêts, conservatoire naturel, mairie de Cambronne et syndicat de la vallée de la Brèche. Les 3 mousquetaires qui s'allient pour sauver le marais d'Ars.

au marais d'Ars ses lettres de noblesse.

« Je suis très heureux de voir cette mutualisation de moyens entre plusieurs structures pour redonner vie à un endroit natu-

rel » se satisfait Jean-Claude Pellerin, vice-président du SMBVB. À l'avenir, les partenaires envisagent de rendre accessibles les abords de ce marais pour des visites pu-

bliques. Une convention parfaitement dans l'air du temps où la conscience écologique semble se réveiller. Vite, ça chauffe.

Hassan SADI

Article paru sur la signature de la convention sur le marais d'Ars - Oise hebdo

ETOUY

Esclandre autour d'un méandre

Des travaux de reméandrage de la Brèche ulcèrent le propriétaire de la parcelle concernée, qui se dit coupé d'une partie et dénonce un déboisement exagéré. Maître d'œuvre, le Syndicat mixte du bassin-versant de la Brèche affirme n'avoir rien changé au projet présenté en amont.

MAXIME PIQUET

A Etouy, la vie de la Brèche ressemblait à un long fleuve tranquille... jusqu'à ce que des travaux démarrent il y a quinze jours au niveau du pont Brunet, au nord de la forêt de Hez-Froidmond. Une arrivée d'ouvriers pilotée par le Syndicat mixte du bassin-versant de la Brèche (SMBVB), dans le but de reconnecter le cours d'eau à son tracé d'origine en profitant d'un ancien méandre encore visible. Avec l'idée en fine de rétablir la continuité écologique de la rivière, pour améliorer la qualité de l'eau et revigorer le milieu aquatique. Coût de l'opération : 23 963 euros, financés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Programmée un an plus tôt, cette action dans ce marais forestier, peu fréquenté, ne contrariait pas Serge Hampartzoumian, 75 ans, le propriétaire des terres les plus impactées par cette modification du tracé de la Brèche. Aujourd'hui, il déchant. « Ma parcelle se retrouve coupée, déploré-t-il, dont une partie à laquelle je ne peux plus accéder. On parlait de réhabiliter le méandre mais ils l'ont élargi cinq fois, c'est infranchissable. Je

À SAVOIR

• **Le Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche (SMBVB)** regroupe 7 intercommunalités (66 communes) et intervient sur la Brèche, ses affluents (Arré, Béronnelle...) et toutes les zones humides du bassin. Il a pour missions la gestion des milieux aquatiques et l'animation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de la Brèche.

pensais naturellement qu'on allait me faire une passerelle pour aller sur mon terrain. » Celui-ci représente 2 500 m² entièrement boisés avant que les engins de chantier n'arrivent. « Alors qu'il était prévu d'enlever quelques arbres pour le passage des machines, je me suis retrouvé avec un abattage des trois-quarts de la parcelle », affirme l'habitant d'Etouy, qui dénonce un déboisement déraisonnable. Sur place, il s'en est ouvert à Benjamin Moufflet, technicien rivières au SMBVB, qui dirige les opérations.

« LE MÊME DISCOURS DEPUIS LE DÉBUT »
« La Brèche va couper sa parcelle en deux mais c'est le discours qu'on tient



Propriétaire du terrain qui accueille les travaux sur la rivière Brèche, Serge Hampartzoumian dénonce la tournure prise par le chantier.

depuis le début, indique celui-ci. Il n'y a pas de surprise, on n'a pas modifié le tracé. Pour ce projet, nous avons une DIC (ndlr : déclaration d'intérêt général) et l'autorisation de la préfecture. Nous avons rencontré l'ensemble des propriétaires, dont M. Hampartzoumian, en décembre 2020 sur site, avec l'objectif de présenter les travaux. Puis, une note détaillée de 15 pages leur a été adressée. Avant le début du chantier, je n'ai eu aucun retour. » Le syndicat s'estime suffisamment à l'écoute : « Expliquer comment et pourquoi nous opérons fait partie de notre travail, ajoute Benjamin Moufflet. Nous ne sommes pas arrêtés sur un modèle. C'est dommage de se réveiller maintenant alors qu'il y avait le temps de prévoir des ajustements. » Des deux côtés, un pas a été effectué : dans le cadre de son budget, le SMBVB a proposé une solution de franchissement en IPN au proprié-

taire, deux poutres métalliques pour relier les rives. Que M. Hampartzoumian a acceptées sans cacher son amertume. « Ce n'est pas suffisant pour passer la rivière, elles sont posées à même le sol alors qu'il faudrait les stabiliser et les sécuriser. » Des mesures que le syndicat se refuse à prendre : « On ne peut pas endosser la responsabilité car ce n'était pas prévu

au départ. » Quant au déboisement, le SMBVB se tient droit dans ses bottes : « Il n'y a pas eu plus d'abattage que ce que le projet prévoyait, commente le technicien rivières. Je n'ai pas vocation à couper des arbres. On a enlevé ce qui était nécessaire pour accéder au terrain : on a un engin de treize tonnes, il faut qu'il puisse passer. » ■

PAS D'ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT SELON LE ROSO

Jean-Luc Caron est membre du Roso, le Regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise, une association de protection de l'environnement. Il fait aussi partie du groupe de travail sur la vallée de la Brèche et s'est penché sur le dossier du reméandrage de la Brèche. « Au niveau environnemental, je n'ai rien remarqué d'anormal. Il n'y a pas dans ce secteur d'espèces animales ou végétales remarquables à protéger. Sur les plans produits par le syndicat, on voit bien les travaux qui vont être faits. Le descriptif de la surface déboisée aurait peut-être pu être plus détaillé mais la nature va se refaire, ça va se reboiser naturellement. Dans trois ans on ne verra plus rien. Ce milieu est riche, dans l'ancien cours de la rivière, avec les eaux de pluie, on aura même des petites mares superficielles excellentes pour les batraciens. »

Extrait de l'article paru sur les travaux de reméandrage à Etouy - Le Courrier Picard

Le Lycée Agricole d'Airion dans le marais



18 juin 2021 | 0 Commentaire(s)

CLDD - Conseil Local du Développement Durable, Clermont de l'Oise, Photos, Vie Communale

Les 10 et 11 juin, la mission confiée à des étudiants du Lycée Agricole d'Airion n'était pas des plus aisées.

Ils se sont lancés dans le nettoyage d'une partie de l'ancienne peupleraie abattue en retirant le bois mort laissé sur le sol après l'exploitation.

Cette action visait à rendre la future gestion du site plus facile à la fauche et au pâturage. Également, cela évitera de trop enrichir le milieu local en matière organique.

En effet, cette action d'abattage d'arbres, tels que les saules, les noisetiers et autres variétés invasives, va permettre de retrouver un équilibre dans la biodiversité locale.

Les zones humides aident à favoriser le développement d'espèces intéressantes que l'on trouve principalement dans ces milieux dits pauvres. Le marais de Clermont se veut être un lieu d'équilibre naturel.

Recensement des espèces présentes dans la zone des Marais

2 espèces peu communes

- Le papillon Tabac d'Espagne (Chorthippus Dorsatus)
- Le Criquet Verte-échine (Argynnis Paphia)

3 espèces patrimoniales chez les papillons de nuit

- Lichénée Bleue (Cerocala Fraxini)
- Héminée Pointillée (Macrochilo Cribrumalis)

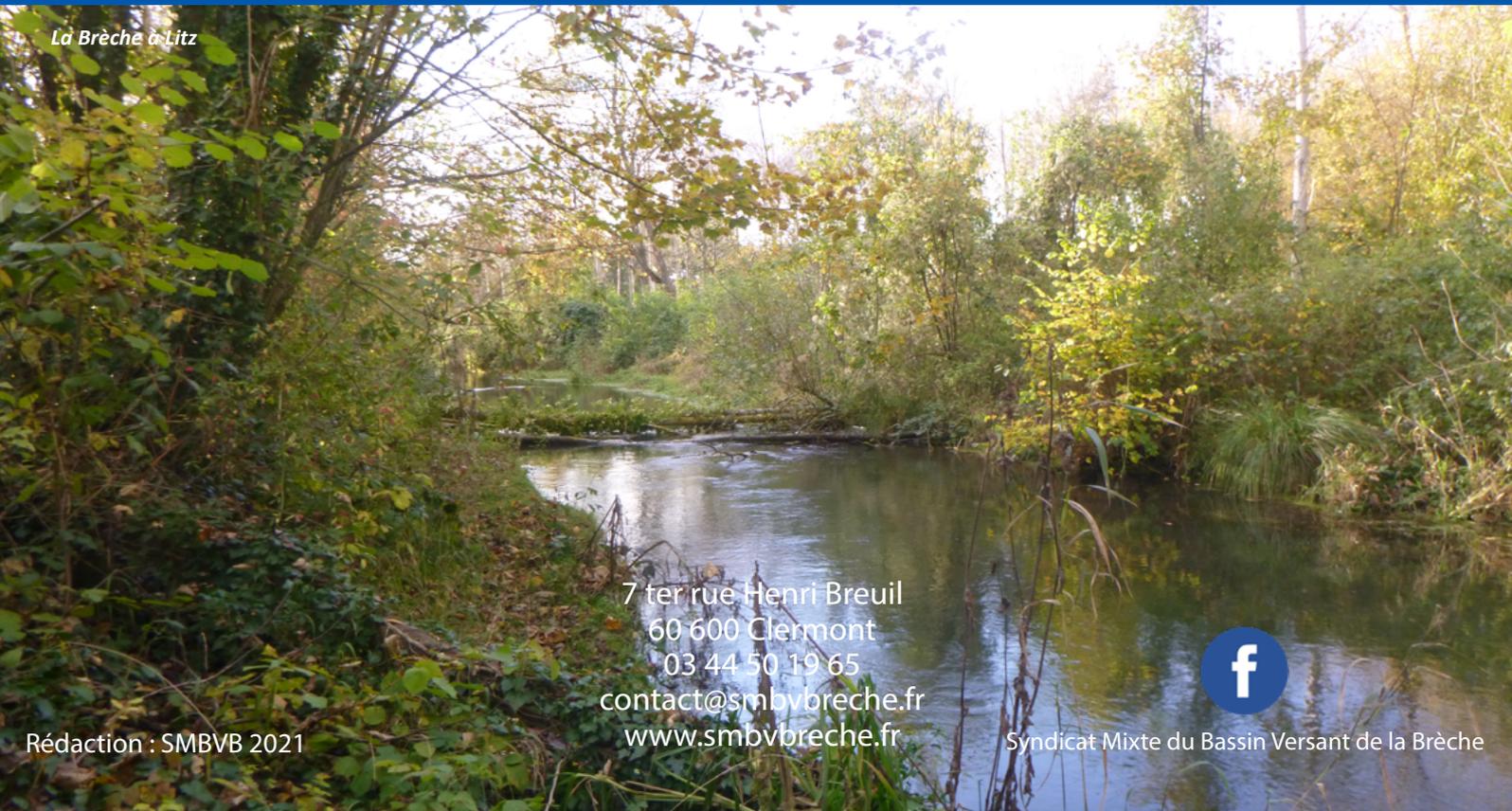
Article paru sur le chantier lycéen au marais de Clermont - Mairie de Clermont



Coronelle lisse à Clermont

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche

La Brèche à Litz



7 ter rue Henri Breuil
60 600 Clermont
03 44 50 19 65
contact@smbvbreche.fr
www.smbvbreche.fr



Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche